



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR Sciences humaines
Année universitaire 2021-2022**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2;
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2020 relative aux capacités d'accueil, aux modalités de candidatures et aux critères d'examen pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2021 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master mention Psychologie parcours Psychologie sociale, psychologie du travail et des organisations** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2021-2022.

Présidente : Brigitte MINONDO-KAGHAD, Maîtresse de conférences de psychologie sociale

Membres :

Laurent AUZOULT-CHAGNAULT, Professeur de psychologie sociale

Julien CHAPPE, Maître de conférences de psychologie sociale

Pierre DE OLIVEIRA, Maître de conférences de psychologie sociale

Edith SALES-WUILLEMIN, Professeure de psychologie sociale

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences humaines et sur le site internet de l'UFR. De surcroît, le présent arrêté est transmis à la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière des Universités.

Fait à DIJON, le 12 février 2021

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines

Philippe SALVADORI